



# TENDER AMENDMENT

## RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3  
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

## Issuing Office:

Parks Canada Agency  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3

# MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

## RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,  
Calgary, AB T2P 3M3  
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

## Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300  
Calgary (AB) T2P 3M3

<b>Title:</b> Camping de Lake Louise – Rénovation d'un bâtiment des douches – Section réservée aux tentes		
<b>Solicitation No.: / N° de l'invitation :</b> 5P420-17-5451/A	<b>Amendment No.: / N° de modification de l'invitation :</b> 001	<b>Date:</b> January 19, 2018  <b>Date :</b> 19 janvier 2018
<b>GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG :</b> PW-17-00809783		
<b>Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :</b>		
<b>At:</b> 02:00 PM	<b>On:</b> January 30, 2018	<b>Time Zone:</b> Pacific Standard Time (MST)
<b>À :</b> 14h00	<b>Le :</b> 30 janvier 2018	<b>Fuseau horaire :</b> Heure Normale du Pacifique (HNP)
<b>Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à :</b> Danny Ahn		
<b>Telephone No.: / N° de téléphone :</b> (403) 292-5451	<b>Fax No.: / N° de télécopieur :</b> 1-866-246-6893	<b>Email Address: / Courriel :</b> Danny.ahn@pc.gc.ca
<b>TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>		
<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Address - Adresse</b>		
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Title - Titre</b>		
<b>Signature</b>		<b>Date</b>

## Amendment 01

La présente modification a été soulevée afin que l'on puisse publier les questions et réponses et afficher une liste des participants de la visite des lieux.

### A) QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1) Quelles sont les exigences pour l'enlèvement des déchets de construction?

R1) Voir la section du devis 01 74 21 —Waste Management and Disposal

Q2)? L'APC fournira-t-elle du chauffage temporaire?

R2) Voir la section du devis 01 51 00 — Temporary Utilities

Q3) Quels permis locaux sont requis par l'APC

R3). L'APC acquerra un permis de construction (délivré par le bureau d'aménagement de Parcs Canada) ainsi que tout permis ou inspection liés à l'électricité requis pour ce projet. L'entrepreneur est tenu d'obtenir toute autorisation ou inspection propre à tout travail inclus dans la portée de présent contrat, comme le montage d'installations au gaz.

Q4) Quelle est la source d'eau la plus proche aux fins de construction?

R4) Un robinet d'arrosage est disponible gratuitement sur le côté des remorques du bâtiment des douches, situé à environ 1,5 km du chantier

Q5) Y a-t-il des restrictions sur les heures ou les jours de travail?

R5) n'y a aucune restriction sur les heures ou les jours de travail.

Q6) Veuillez confirmer si la fourniture et l'installation des robinets doivent être effectuées par le GC ou par le maître de l'ouvrage.

R6) Conformément aux dessins (tableau des appareils sanitaires, feuille 4), les appareils sanitaires doivent être fournis et installés par l'entrepreneur. Cela comprend les robinets et les pommes/accessoires de douche.

Q7) Est-ce le GC ou le maître de l'ouvrage qui doit raccorder les bases de douche?

R7) Conformément aux dessins (tableau des appareils sanitaires, feuille 4), les appareils sanitaires doivent être fournis et installés par l'entrepreneur. Cela comprend les raccordements d'évacuation.

Q8) Est-ce le GC ou le maître de l'ouvrage qui doit raccorder les robinets et les pommes de douche?

R8) Conformément aux dessins (tableau des appareils sanitaires, feuille 4), les appareils sanitaires doivent être fournis et installés par l'entrepreneur. Cela comprend les robinets et les pommes/accessoires de douche.

Q9) Veuillez confirmer si les parois est et ouest doivent être carrelées?

R9) Oui, les murs est et ouest du bâtiment doivent être carrelés. Les spécifications et la disposition des carreaux seront les mêmes que celles des murs d'entrée des toilettes des hommes et des femmes, comme le montrent les dessins (feuille 9, combinaison de T2 et de T3).

Q10) La nomenclature des accessoires sanitaires indique « WPT – Solid plastic partitions ».

L'article 2.2.2 de la section du devis indique « Phenolic Toilet Partitions ». La liste des fabricants acceptables contient principalement des fabricants de cloisons de cabines de toilette en métal.

Veuillez confirmer le matériau de cloison de toilette : plastique solide, phénolique ou métal.

R10) Toutes les cloisons des cabines de toilette et de douche (WPT 1, WPT 2, WPT 3) doivent être en plastique rigide, comme indiqué dans la nomenclature des appareils sanitaires des dessins. Le devis sera mis à jour pour inclure ce changement.

## B) PARTICIPANTS À LA VISITE DES LIEUX



### SITE VISIT ATTENDANCE SHEET

<b>Solicitation No:</b> 5P420-17-5451/A		<b>Project:</b> Lake Louise Campground – Tent Side Shower Building Renovation		<b>Date &amp; Time:</b> Jan 11, 2018 at 13:00 - 14:00
<b>Contracting Office or Project Manager:</b> 635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300 Calgary, AB T2P 3M3				<b>Location:</b> Lake Louise Campground, Lake Louise, A.B.
Date	Vendor / Firm Name	Representative's Name	Telephone No.	Signature
Jan. 11/18	Olsen Projects Hd	Russell Wagner		R Wagner
Jan 11/18	Petrocom Construct	Mike Kravchik		at 11/18
Jan 11/18	DMP Construction Ltd	David Carlson		D. Carlson
Jan. 11/18	Bill's Plumbing+Heating	Jack Legault		Jack Legault

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et selon l'approbation des fournisseurs.

*Tous les autres termes et conditions resteront inchangés*